

Les « présents absents » : La situation impossible des Arabes d'Israël

Ilana Löwy

DANS **MOUVEMENTS** 2001/1 (N^o13), PAGES 109 À 114
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 1291-6412

ISBN 2-7071-3375-2

DOI 10.3917/mouv.013.0109

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2001-1-page-109.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les « présents absents » : La situation impossible des Arabes d'Israël¹

PAR
ILANA LÖWY

Les Arabes palestiniens représentent 19 % environ des citoyens de l'État d'Israël. Ils vivent, comme le répètent les politiciens israéliens, dans « la seule démocratie du Moyen-Orient » dont le niveau de vie moyen est plus élevé que celui de ses voisins. Mais beaucoup de Juifs israéliens reconnaissent également que les Palestiniens d'Israël sont discriminés et marginalisés. Discrimination à leurs yeux inévitable si l'on considère qu'Israël se définit comme un « État Juif ». Qu'en est-il donc des liens entre nationalité et citoyenneté pour les Arabes israéliens ?

D'un côté, les Juifs israéliens voient dans les Arabes d'Israël une minorité hostile à surveiller étroitement ; de l'autre, la grande majorité de ces derniers considèrent que l'État d'Israël s'est édifié sur les ruines de leur peuple et qu'ils continuent de subir une politique immorale et injuste. Si les discours des uns et des autres peuvent être perçus de façon symétrique, en revanche, sur le terrain, les rapports de force sont disproportionnés. Les pouvoirs militaire, politique et économique sont uniquement aux mains des Juifs, en ce sens, la situation diffère peu de celle des territoires sous occupation israélienne. Pour mieux saisir l'ampleur et la gravité de ce dysfonctionnement, il est nécessaire de repartir de 1948.

● L'histoire de la minorité arabe d'Israël.

La guerre de 1948 a conduit à l'exil massif, souvent par déportations forcées, dans d'autres cas par le départ volontaire devant les combats, de la population palestinienne des territoires sur lesquels elle vivait. Ceci est à l'origine du double problème des réfugiés palestiniens et de la minorité arabe en Israël². 80 % de la population arabe

de Palestine sous occupation britannique se trouve en 1949 hors-territoire de l'État d'Israël. Entre 1949 et 1966, les Arabes d'Israël, sous haute surveillance, vivent sous un « gouvernement militaire » dérivé des lois d'exception du mandat britannique. Non seulement leur liberté de mouvement est limitée - ils doivent demander un permis spécial pour circuler - mais aussi leur possibilité d'accès aux activités économiques et à l'éducation est restreinte. Leur niveau de vie est alors très inférieur à celui des Juifs.

Pendant les années soixante, l'allègement graduel du « gouvernement militaire », puis son abolition complète, mettent fin aux discrimina-

1. Ce texte a été préparé sur la base de deux publications de l'Institut israélien pour la démocratie : R. GABIZON et A. ABU-RIA, *La Rupture entre les Juifs et les Arabes en Israël : données et défis*, l'Institut israélien pour la démocratie, 1999 et R. GABIZON et D. HAKER (dir.), *La rupture entre les Juifs et les Arabes en Israël : un recueil des textes*, l'Institut Israélien pour la démocratie, 2000.

2. B. MORRIS, *La Naissance du problème des réfugiés palestiniens, 1947-1949*, Tel Aviv, Am Oved, 1991.

L'écrivain David Grossman a appelé son livre sur les Arabes d'Israël « les présents-absents », titre hautement symbolique qui se réfère à un terme officiel utilisé par l'administration israélienne.

tions les plus flagrantes et amènent une amélioration notable de leur niveau de vie. Les Arabes israéliens peuvent trouver du travail dans les villes. Mais la perception selon laquelle ils forment une minorité hostile perdure, se traduisant par une politique de surveillance et de punition des éléments perçus comme « extrémistes » (notamment par « emprisonnement administratif » sans jugement), par des tentatives de corruption des élites, par des efforts de fragmenter et d'affaiblir la population arabe en jouant sur des différences d'intérêts entre groupes religieux et clans, et par une politique économique de dépendance.

En 1947, la population de Palestine était composée de 650 000 Juifs et 1 318 000 Arabes. Environ 700 000 de ces derniers ont vécu dans le territoire qui devient en 1949 celui de l'État d'Israël. Cette année-là, la population d'Israël est de 1 174 000 dont 164 000 arabes (14 %). L'immigration juive en Israël (intensive dans les années 1949-1951) a diminué le poids relatif de la population arabe, mais, de par un taux de croissance naturelle plus rapide, celle-ci constitue en 1996 19 % des citoyens d'Israël (dont 79 % sont des musulmans, 12 % des chrétiens, et 9 % des Druzes). Bien que cette population soit numériquement plus nombreuse que certains segments influents de la société israélienne, tels les Juifs ultra-orthodoxes, elle n'arrive pas à traduire efficacement son poids numérique en une influence politique.

● L'expropriation des terres arabes

La question de l'expropriation des terres des Arabes d'Israël a une dimension pratique, mais avant tout une dimension symbolique profonde. Population presque exclusivement agri-

cole, les Palestiniens d'avant 1947 étaient profondément attachés à la terre. En cela, l'expropriation est, pour eux, l'épicentre de leur oppression. Dès le début, le mouvement sioniste s'est fixé pour but la « libération de la terre d'Israël », d'abord par l'acquisition des terres, puis, après 1948, à travers des expropriations massives (entre 1947 et 1949, les Arabes perdent 60 % à 70 % de leurs terres). Un puissant mythe israélien explique que les Juifs ont « fait fleurir le désert » et ont rendu fertiles des terres auparavant exploitables. En fait, la proportion des propriétés agricoles rendues exploitables par les technologies avancées apportées par les Juifs (une irrigation intensive, l'assèchement des marais) est minime, comparée à celle des terres acquises par l'expropriation des Arabes et des Bédouins.

Jusqu'en 1960, surtout grâce aux expropriations, la surface des terres aux mains des Juifs d'Israël a presque triplé. L'écrivain David Grossman a appelé son livre sur les Arabes d'Israël « les présents-absents », titre hautement symbolique qui se réfère à un terme officiel utilisé par l'administration israélienne pour désigner cette catégorie d'Arabes qui, quittant leurs terres pendant la guerre de 1948 pour fuir les combats, se sont réfugiés dans une ville ou un village voisins sur le territoire d'Israël. Quand, après le cessez-le-feu, ils ont tenté de revenir dans leur village, ils ont constaté que leurs terres appartenaient alors à l'État et qu'ils n'étaient plus que les « présents-absents », privés du droit de propriété sur leur biens.

La politique d'expropriation massive des terres arabes s'est poursuivie dans les années cinquante et soixante. Le tournant fut les événements du « jour de la terre », le 30 mars 1976, lors

de la première révolte collective des Arabes d'Israël contre la politique de « judaïsation » de la terre (en l'occurrence, en Galilée occidentale). La violence des manifestations a causé six morts et des centaines de blessés parmi les Arabes. Le « jour de la terre », célébré chaque année depuis 1976, sert de point de ralliement à la fraction radicale des Arabes d'Israël et il est perçu comme le début de l'éveil à leur identité nationale. Après 1980, ce processus d'expropriation s'est ralenti surtout parce qu'il restait peu des terres agricoles « expropriables ». L'État d'Israël continue cependant d'utiliser des moyens variés pour renforcer son contrôle sur des terres, notamment avec l'établissement de « sites nationaux » ou de « réserves naturelles » (l'écologie est alors souvent un moyen de maintenir la maîtrise des territoires). Cela a entraîné la transformation d'une population de paysans en travailleurs agricoles ou en travailleurs d'industrie non-qualifiés : une réserve de main-d'œuvre bon marché pour l'économie israélienne.

● Des discriminations individuelles et collectives

Les Arabes d'Israël souffrent à la fois d'une discrimination ouverte et de multiples formes de discrimination cachée. La discrimination ouverte est exprimée dans la « loi de retour » et dans tous les textes légaux qui, soulignant le caractère juif de l'État d'Israël, privilégient explicitement les intérêts des Juifs. La discrimination cachée est fondée sur l'octroi de certains privilèges déniés aux Arabes. Ce sont, par exemple, les compensations liés au service militaire que ne peuvent faire les Arabes, à l'exception de sous-fractions de la population comme les Druzes. Il en est de même pour les crédits d'État (donc, de l'argent du contribuable, juif ou arabe) à des localités juives (villages juifs en Galilée dans le cadre de la campagne de « judaïsation de la Galilée ») aux dépens des localités arabes. La disparité des crédits d'éducation alloués aux municipalités arabes et juives est également flagrante. Ainsi, bien que les niveaux de vie et d'éducation des Arabes israéliens aient fortement progressé entre 1961 et 1996 (en fait,

plus rapidement même que celui des Juifs), ils n'ont pu rattraper ceux de la population juive³.

De même, sur le marché de l'emploi, la proportion des Juifs qui occupent des postes de cadres moyens et supérieurs est le double de celle des Arabes. En revanche, les ouvriers et les employés non-qualifiés représentent 23 % de la population juive, et 51 % de la population arabe. Celle-ci est sur-représentée dans des industries traditionnelles et sous-représentée dans des industries nouvelles. D'ailleurs, la discrimination économique risque de s'aggraver dans le futur avec le tournant qu'a pris le pays vers les « nouvelles technologies » (en particulier, l'informatique et l'industrie pharmaceutique). Ainsi, la structure du marché du travail se conforme aux divisions ethniques. En 1996, 31,6 % des familles arabes contre 16,8 % des familles juives vivaient sous le seuil de pauvreté.

On peut observer un double mouvement dans le statut des Arabes d'Israël. D'une part, en valeur absolue, un important progrès et, d'autre part, un maintien des disparités et des injustices. Il reste à voir, comme l'explique le député palestinien Azmi Bishara, quelle logique va l'emporter : celle des personnes qui se focalisent sur les acquis ou celle de ceux qui trouvent le maintien des discriminations de plus en plus intolérable.

● Le double processus de l'« israélisation » et de la « palestination »

La population des Palestiniens d'Israël se voit comme une part intégrale de la nation palestinienne. La guerre de 1967, avec la conquête de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, a permis de rétablir le contact entre des familles séparées

3. En 1961, 63,4 % de la population arabe n'avaient pas une éducation primaire complète, un chiffre qui est tombé à 13,6 % en 1996. À la même période, le pourcentage des Arabes d'Israël qui ont fait des études au-delà du bac est passé de 1,5 % en 1961 à 15,3 % en 1996. En 1996, 67 % d'une classe d'âge juive et 49 % de la même classe d'âge arabe ont obtenu le bac ; la même année, la proportion des étudiants juifs qui ont obtenu une licence a été le double de celui des étudiants arabes, écart qui s'est accentué encore au niveau de la maîtrise et du doctorat.

depuis 1948. Cependant, cette joie fut rapidement accompagnée par le constat de la différence des conditions de vie et d'attitudes face à la réalité. La « ligne verte » (les frontières d'Israël entre 1949 et 1967) n'était nullement un simple trait sur un papier. En outre, la réalité de l'occupation israélienne a souvent approfondi les différences économiques et culturelles entre les deux parties du peuple palestinien, tout en favorisant, en parallèle, une plus grande identification politique des Arabes d'Israël avec les Palestiniens des territoires. Donc, un processus double, contrasté, souvent en dents de scie.

Après les accords de paix entre Israël et certains de ses voisins, tels l'Égypte et la Jordanie, les Arabes d'Israël, ayant la possibilité de voyager dans les pays arabes avec leur passeport israélien, ont découvert qu'ils avaient des avantages que les Palestiniens des territoires n'avaient pas. D'autant plus que le discours des pays arabes en faveur des Palestiniens cache souvent une attitude de discrimination et de mépris. En outre, de tels voyages ont pu les convaincre que le discours officiel sur les avantages de la démocratie israélienne, qu'ils ont rejeté et taxé d'hypocrisie, contenait néanmoins des éléments de vérité, notamment à propos de la liberté d'opinions comparée aux pays arabes⁴.

Par ailleurs, le contact prolongé avec la population juive d'Israël, fortement occidentalisée, a eu des effets sur la structure traditionnelle des familles arabes (en particulier musulmanes) et sur la volonté de certains jeunes d'adopter un mode de vie plus détaché de la loi de la famille élargie ou du clan, et plus axé sur les aspirations individuelles. Certains jeunes Arabes, parlant parfaitement hébreu et éduqués par le système israélien, se sont intégrés (avec difficultés, cela va de soi) à la vie culturelle du pays, en particulier le théâtre et le cinéma. De même, le statut et la conscience des femmes arabes se sont trouvés modifiés au contact des normes

4. A. BISHARA, « Les Arabes d'Israël : une étude sur un terrain politique divisé », in R. GABIZON et D. HAKER (dir.), *op. cit.*, pp.35-70.

5. A. BISHARA, *op. cit.*

qui ordonnent la vie de la majorité des jeunes femmes juives (la possibilité de choisir une carrière et un conjoint, une liberté sexuelle et la maîtrise de la reproduction).

Les accords d'Oslo furent d'abord acceptés avec un très grand enthousiasme par les Palestiniens d'Israël, qui y voyaient une possibilité d'en finir avec les ambivalences de leur statut et l'opportunité de servir de médiateurs entre les deux communautés dans le processus de paix. Certains Arabes d'Israël ont considéré que ces accords leur ont donné la « permission » de manifester ouvertement leur attachement à Israël, un phénomène qui s'exprimait au milieu des années quatre-vingt-dix par l'apparition de drapeaux israéliens sur des voitures arabes à la veille de la « fête de l'indépendance » d'Israël (d'habitude perçue par les Arabes comme une date qui marque leur défaite historique). D'autres ont montré un intérêt plus grand aux affaires intérieures culturelles et politiques de la société hébraïque.

Les Arabes d'Israël, conscients du fait que leurs rapports avec l'État d'Israël ne sont pas simplement coloniaux et ne se limitent pas seulement à la domination, ont décidé de faire une utilisation plus large des opportunités politiques qui leur sont offertes. Cette tendance s'est maintenue après la déception due à l'enlisement du processus d'Oslo⁵. Les enquêtes, faites avant les événements de septembre 2000, ont en effet indiqué un renforcement d'une nouvelle variante d'« israélisation ». De nombreux Arabes d'Israël, comprenant qu'une solution politique avec les territoires ne pouvait pas résoudre leurs problèmes spécifiques, ont décidé d'intensifier le combat pour leurs droits politiques à l'intérieur d'Israël. Ceci peut expliquer la radicalisation récente des élites intellectuelles des Palestiniens d'Israël et leur implication croissante dans des combats politiques à l'intérieur du pays.

● Les débats sur la nature démocratique de l'État d'Israël : nationalité et citoyenneté

La confusion entre nationalité et citoyenneté, explique Anton Shamas⁶, reflète le problème de base de l'État d'Israël : sa définition, dès sa fon-

dation, comme un « État du peuple juif ». Le « peuple juif » est, en soi, une entité hybride et mal définie, oscillant entre une définition fondée sur l'identité nationale, et une autre enracinée dans les croyances religieuses. Cette confusion est maintenue et amplifiée dans la « loi du retour » (1950) qui donne automatiquement à chaque Juif le droit de devenir un citoyen d'Israël (ouvrant l'interminable débat sur « qui est Juif ? »). Elle est à l'origine de la situation impossible des Arabes d'Israël : citoyens d'un État qui les voit comme étrangers à la communauté nationale, bien qu'ils aient habité depuis des générations le territoire national, alors que ce même État considère les nombreux résidents juifs d'Israël dotés d'une nationalité étrangère comme des membres de cette communauté. De surcroît, les langues, qu'il s'agisse de l'arabe ou de l'hébreu, ne sont pas seulement rattachées au terme « nationalité » qui englobe une entité nationale et territoriale. Enfin, les Palestiniens d'Israël ne peuvent nulle part rejoindre la « nationalité arabe » qui figure sur leur carte d'identité. La situation schizophrénique de leur carte d'identité reflète la situation schizophrénique dans laquelle ils vivent⁷.

Shamas se demande si un État peut s'appeler démocratique tout en affirmant qu'il est l'État « du peuple juif », condamnant de fait tous ses citoyens qui n'appartiennent pas à ce peuple à une citoyenneté de seconde zone. Les débats autour de cette question ont notamment été marqués par les analyses du politologue palestinien Sammy Smootha, pour qui la démocratie israélienne est une entité politique *sui generis* : « une démocratie ethnique », c'est-à-dire un système qui combine l'attribution de droits civiques et politiques à des individus et l'attribution d'une quantité limitée de droits collectifs à des minorités, avec une institutionnalisation du contrôle de la majorité sur l'appareil d'État. L'État, identifié à la nationalité ethniquement dominante, poursuit activement une politique qui favorise le groupe dominant (promotion de la langue, de la culture, de son bien-être économique et de ses intérêts politiques, y compris de sa majorité numérique). Les minorités ont le

droit de vote, mais traitées comme des citoyens de seconde zone, elles sont craintes, contrôlées et exclues des structures nationales du pouvoir. Dans le même temps, les minorités ont la permission de mener une lutte démocratique qui conduit à des améliorations graduelles de leur statut⁸. Pour Smootha, la clé de la compréhension du statut inférieur des Arabes d'Israël est l'idéologie sioniste et la loi du retour de 1950.

Si ces analyses ne sont pas contestées, en revanche les opinions divergent au sujet des actions à entreprendre pour améliorer la situation des Arabes d'Israël. Smootha ne pense pas qu'un changement radical soit possible et argumente en faveur d'une version améliorée de la « démocratie ethnique » et une meilleure utilisation par les Arabes des possibilités politiques qui s'offrent à eux. D'autres chercheurs, juifs et arabes (Asad Ganhem, Joav Peled, Ofer Yiftahiel) sont opposés à la conclusion de Smootha selon laquelle on peut définir Israël (même avec certaines réserves) comme une démocratie. La négation des droits collectifs des Arabes d'Israël et leur exclusion des structures de pouvoir sont en contradiction profonde avec l'existence d'un État démocratique. En outre, un État qui poursuit une occupation et une colonisation ne peut pas s'appeler une démocratie. C'est pourquoi Yiftahiel propose le terme « ethnocratie » : régime dans lequel un groupe dominant prend possession de l'appareil d'État et définit la quasi-totalité des politiques publiques⁹.

6. Anton Shamas est un écrivain palestinien dont les livres ont un grand succès parmi le public juif en Israël, il écrit en arabe et en hébreu. Marié à une Juive israélienne, il vit à Ann Arbor (Michigan).

7. A. SHAMAS, « Le matin après : réflexions sur les « Palestiniens », « Israéliens » et autres sujets », in R. GABIZON et D. HAKER (dir.), *op. cit.*, pp.297-312.

8. S. SMOOHA, « Le statut d'une minorité dans une démocratie ethnique : Le statut de la minorité arabe en Israël », *Ethnic and Racial Studies*, 1990, 13, pp.389-413.

9. O. YIFTAHEL, « Democracy or Ethnocracy ? Territory and settler politics in Israel/Palestine », *MERIP*, 1998, 28 (2), pp.9-13.

Seul un changement profond de la nature de l'État d'Israël pourrait transformer le pays en une véritable démocratie. Il faut ajouter cependant que ce débat ne concerne qu'une petite fraction des Israéliens, soucieux de l'avenir démocratique de leur pays. La majorité des citoyens juifs de ce pays est tout à fait satisfaite du *statu quo* et ne considère pas que la discrimination des Palestiniens en Israël nuise au fait que leur pays soit « la seule démocratie de la région »¹⁰.

● La coexistence juive et arabe en Israël a-t-elle un futur ?

Les débats sur la situation des Arabes d'Israël sont rendus particulièrement difficiles par les aléas de la situation au Moyen-Orient et de l'évolution, positive ou négative, des accords d'Oslo. Un élément qu'on oublie souvent est la poursuite de l'immigration juive vers Israël. Très ralentie à partir des années soixante-dix, elle s'est de nouveau accélérée après 1990 avec l'arrivée massive de Juifs de l'ex-Union soviétique, modifiant de nouveau les rapports de force entre les communautés.

Dans une déclaration faite le 15 octobre 2000, Azmi Bishara explique qu'il y a trois solutions possibles au conflit entre l'État d'Israël et les Palestiniens : « l'une est la création de deux États, c'est-à-dire un État palestinien dans les frontières de 1967, y compris Jérusalem, et sans les colonies, une autre, une vie commune dans le cadre d'un seul État démocratique, la troisième, un apartheid. Celui qui n'accepte ni la première ni la deuxième solution, accepte de manière automatique l'idée de l'apartheid ». La plupart des auteurs juifs et arabes considèrent aujourd'hui que la création de deux États nationaux séparés est la solution la plus réaliste, au moins à court et moyen termes. Mais en attendant, souligne Bishara, l'impasse actuelle conduit tout droit à un apartheid qui risque de s'étendre à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des frontières de 1967.

Dans une période plus clémente, en 1994 (donc immédiatement après les accords d'Oslo), Anton Shamas, après avoir exposé l'absurdité des principes fondateurs de l'État d'Is-

raël, a fait l'éloge de l'expérience unique des Palestiniens-citoyens d'Israël : « Il n'y a pas une véritable solution politique à leur problème : il n'y a qu'une solution culturelle. Leur possibilité de se fondre d'une manière non-problématique au sein du grand peuple palestinien fut bloquée depuis longtemps, puisqu'ils ont bénéficié d'une de rares bénédictions de ce siècle maudit - la possibilité de connaître l'autre de près, les avantages d'une vision bifocale, le luxe du bilinguisme, le plaisir d'une existence à la frontière des deux cultures. Je n'ai qu'à leur donner une recommandation très personnelle : « vivent les mariages mixtes ! » »¹¹. ●

10. En 1995, 62 % des Juifs israéliens considéraient que la solution optimale pour le problème des Arabes d'Israël était le maintien du *statu quo* amélioré par l'attribution d'une autonomie culturelle plus large pour les Arabes (dans les termes de Smooha, « une démocratie ethnique améliorée »), 13 % étaient pour le maintien du *statu quo* sans amélioration (« une démocratie ethnique existante »), 11 % ne pensaient pas qu'il faille accorder une quelconque autonomie aux Arabes et considéraient qu'il fallait les forcer à accepter les décisions des Juifs, 11 % étaient pour le « transfert » - l'encouragement des Arabes d'Israël à immigrer vers les pays arabes -, afin d'obtenir un État juif ethniquement homogène, et 2 % seulement pour un État bi-national qui abolirait le statut privilégié des Juifs (« État de tous ses citoyens »). Par contre, 44 % des Palestiniens d'Israël étaient favorables à un État bi-national dans lequel les deux communautés nationales seraient reconnues comme égales et auraient un poids relatif à leur taille dans la gestion de l'État (« un État consensuel »), 11 % étaient pour une abolition de la reconnaissance des Arabes et des Juifs d'Israël comme des entités ethniques distinctes et l'instauration d'une égalité complète de tous les citoyens (« une démocratie libérale »), 11 % étaient pour le remplacement d'un État d'Israël par un État laïc et démocratique sur l'ensemble du territoire de la Palestine, et 10 % pour le remplacement d'un État d'Israël par un État musulman dirigé par la *Sharia'a* sur l'ensemble du territoire de la Palestine. Cf. S. SMOOHA, « La démocratie ethnique : Israël comme un prototype », in R. GABIZON et D. HAKER (dir.), *op. cit.*, pp.153-199.

11. A. SHAMAS, *op. cit.*, p.312.